



Bilan de compétences entrepreneuriales



Formation

24 Heures

Tout public

Prix : 1 960€

Lieu

12 Rue Claude Genin
38100 Grenoble

Contact

04 76 96 48 27

www.aceisp.org

 **ACEISP**

Le Bilan de Compétences s'inscrit dans un cadre réglementaire et juridique.
Le prestataire est tenu d'informer le bénéficiaire des moyens matériels et humains dont il dispose pour la réalisation du bilan de compétences.

Il s'engage à lui proposer une prestation conforme aux dispositions des articles R. 900-1 à R. 900-7 du code du travail, dont les extraits figurent en Annexe de la convention et des articles R6322-32 à 39 et R6322-56 à 61 du Code du travail pour le bilan de compétences (voir Législation du Bilan de Compétences).

Il assurera auprès du bénéficiaire le suivi de son intervention en lui proposant une rencontre six mois après la fin du bilan de compétences pour faire avec lui le point sur sa situation.

Le financeur ne peut exiger du bénéficiaire la communication du document de synthèse élaboré pendant la phase de restitution du bilan de compétences.
Seul ce dernier peut décider de le transmettre ou non, tout ou partie.

Le cas échéant, le financeur s'engage à ne pas communiquer à des tiers les informations qui auront été portées à sa connaissance.

Objectifs

- Transformer son idée de création en projet
- Étudier ses motivations, sa personnalité, son savoir-faire
- Analyser ses aptitudes à créer et gérer une entreprise
- Identifier ses forces et ses faiblesses par rapport à son projet
- Déterminer les risques et les conditions de réussite du projet
- Mesurer l'adéquation entre lui et son projet entrepreneurial
- Définir un plan d'actions et le mettre en œuvre
- Maîtriser son évolution personnelle et professionnelle

Pré-requis

- Maîtriser à minima la langue française : compréhension et expression orales et écrites
- Être disponible pour 8 à 9 rendez-vous (une à deux heures) répartis sur environ 4 mois et pour des temps personnels de recherches
- Avoir amorcé sa réflexion (projet, compétences ...) seul ou dans le cadre d'un CEP

Objectifs opérationnels

- Étudier vos motivations, votre personnalité, vos savoir-faire
- Analyser vos aptitudes à créer et gérer une entreprise
- Identifier vos points forts et vos points faibles
- Mesurer l'adéquation entre vous et votre projet
- Définir un plan d'actions et le mettre en œuvre

Contenu pédagogique

- 1. Phase Préliminaire : prendre connaissance de votre parcours, de vos compétences et de vos connaissances, ainsi que de vos motivations quant à ce projet d'entrepreneuriat. Identification de vos attentes et vos besoins.
- 2. Phase d'Investigation : analyse de vos aptitudes et de vos compétences entrepreneuriales (savoir manager, prendre des décisions, être organisé, être capable de rebondir en cas de difficulté ou d'échec, etc.)
- 3. Phase de Conclusion : formuler les projets, planifier les actions
- Remise du document de Synthèse (retranscription du travail effectué, des projets validés)

Méthodes utilisées

- Échanges avec le Consultant
- Outils d'exploration (questionnaires, fiches de travail, méthode enquête, sites Internet)
- Alternance de rendez-vous et travail individuel (documentation et enquêtes de terrain)
- Accompagnement personnalisé et auto-formation
- Individualisation du parcours

Moyens pédagogiques

- Bureau de rendez-vous, connexion internet haut débit, imprimante et scanner
- Utilisation d'outils adaptés en ligne, questionnaires(s), sites et fiches



Les + Aceisp

- Parcours sécurisé et personnalisé
- Prise en compte globale de la personne
- Création et déploiement d'outils adaptés aux projets
- Acteur majeur de la formation depuis 1984 en démarche d'amélioration continue
- Mise en relation avec le réseau de partenaires et de professionnels de l'Aceisp

Dates de l'action

- Entrées sorties permanentes
- Durée : 24 heures réparties sur 4 mois
- Horaires : 9h00 - 12h30 13h30 - 17h
- Lieu d'accueil : Aceisp
12-14 Rue Claude Genin - Grenoble

Inscription

- Inscription via le site Aceisp ou l'application CPF (*Compte professionnel de formation*)
- Entrées sorties permanentes délai d'accès minimum de 2 semaines;
- Rendez-vous préalable avec un Consultant pour vérifier la pertinence du Bilan et valider le choix de l'Organisme de formation

Modalités d'évaluation

- Document de synthèse (Bilan) élaboré et validé avec la personne

Financement

- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Opérateur de Compétences (OPCO)
- Sur devis pour FAF .FIFPL (professions libérales) – FAF /AGEFICE (commerce, Industrie et services)
- Financement personnel
- Pole emploi pour les personnes en C.S.P

Documents délivrés

- Document de synthèse (Bilan) élaboré et validé avec la personne

Évaluation de la formation

- Questionnaire de satisfaction à chaud
- Point sur l'évolution du projet professionnel à 6 mois avec enquête individuelle